

EUROSYSTÈME

Paris, le 1 er juillet 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DU RECUEIL DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'EXERCICE DES ACTIVITES BANCAIRES ET FINANCIÉRES

ÉDITION 2011

(MISE A JOUR AU 23 FÉVRIER 2011 POUR LE VOLUME RÉGLEMENTATION FRANÇAISE ET AU 15 FÉVRIER 2011 POUR LE VOLUME RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE)

L'édition 2011 du Recueil de la réglementation relative à l'exercice des activités bancaires et financières est à présent disponible.

Le volume <u>Réglementation européenne</u> présente les directives et règlements européens organisant spécifiquement l'exercice et le contrôle des activités d'établissement de crédit, d'établissement de monnaie électronique, d'établissement de paiement et de prestataire de services d'investissement.

Cet ouvrage intègre ainsi, notamment, les textes mettant en place le Comité européen du risque systémique ainsi que les trois nouvelles agences européennes de supervision du secteur financier (directive du Parlement et du Conseil 2010/78/UE et règlements du Conseil n° 1092/2010, 1093/2010, 1095/2010, 1096/2010). Dans le domaine prudentiel, il comporte par ailleurs la directive 2010/76/UE modifiant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE en ce qui concerne les exigences de fonds propres pour le portefeuille de négociation et pour les retitrisations, et la surveillance prudentielle des politiques de rémunération.

Le volume <u>Réglementation française</u> comporte trois parties regroupant respectivement : (i) les textes relatifs aux conditions d'exercice de l'activité, aux opérations et au contrôle des établissements de crédit, des établissements de paiement et des entreprises d'investissement (autres que les sociétés de gestion de portefeuille), (ii)la réglementation comptable et (iii)les conventions franco-monégasques

La première partie est constituée pour l'essentiel des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF)¹, d'arrêtés du ministre chargé de l'économie portant sur les mêmes matières et d'instructions de la Commission bancaire ou de l'Autorité de contrôle prudentiel². Elle contient également une sélection d'articles du code monétaire et financier (parties législative et réglementaire) utiles à la compréhension des textes précédents.

Parmi les nombreux textes adoptés en 2010, on peut mentionner ceux ayant trait au renforcement des règles de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (notamment dans le domaine du contrôle des rémunérations), au renforcement des exigences de fonds propres applicables à ces mêmes établissements ou entreprises, à l'augmentation des ressources des mécanismes de garantie des dépôts et des

¹ Le Comité de la réglementation bancaire et financière a été supprimé par la loi de sécurité financière de 2003.

² En raison de leur volume, les annexes des instructions ne sont que partiellement reprises dans le présent recueil. Elles peuvent être consultées sur le site Internet de l'ACP.

cautions, ainsi que les nouvelles dispositions relatives aux établissements de paiement et aux changeurs manuels.

Les deux volumes, européen et français, du Recueil de la réglementation relative à l'exercice des activités bancaires et financières peuvent être achetés auprès de la Direction de la Communication de la Banque de France – Service des relations avec le Public – 48 rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS - Tél. : 01 42 92 39 08 au prix de 80 euros l'ensemble.

Ces publications peuvent également être consultées sur la page du CCLRF (www.cclrf.org) ou via le site de la Banque de France (www.banque-france.fr).

De surcroît, pour faciliter l'accès des utilisateurs à des sources constamment mises à jour, ces adresses Internet permettent également d'accéder au fur et à mesure de leur adoption aux derniers textes pris en la matière.

Enfin, une version abrégée en langue anglaise du présent recueil, et intitulée Selected French Banking and Financial Regulations, est publiée.